

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 17/04/2019

Reçu en préfecture le 17/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215903691-20190412-20190412_7-DE

DU 12 AVRIL 2019

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 23
- de votants 26

L'an deux mil dix neuf

Le 12 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
Sous la présidence de M. SALADIN Bernard, 1^{er} Adjoint au Maire

OBJET

**MAJORATION
RESTAURATION SCOLAIRE**

Etaient présents : BAILLEUX A. COLLET C. FAILLON J. DOLEZ C. DELANNOY JM. DUMOULIN H. SALADIN B. SPOTO S. THUILLET MP. PREUVOT R. GOBERT J. DESROUSSEAUX C. MULON M. MONTAY G. HAMADI A. GARNERONE L. COLOMBEL L. RAMEZ D. RIFF C. MOREAU G. MONSERGENT A. DE MULDER A. MUSY F.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/04/2019

Etaient excusés : BAUDRIN P. COLLET Ch. NATHIEZ V.

Procurations respectives à : SALADIN B. DESROUSSEAUX C. COLLET C.

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 5/04/2019

Etaient absents excusés : PREVOT V.

Un scrutin a eu lieu, Damien RAMEZ a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose qu'il arrive couramment que des parents ne respectent pas les règles d'inscription à la cantine. Malgré la majoration appliquée sur les tarifs (+50%), il y a des parents qui continuent à agir de la sorte. Néanmoins, les enfants sont bien entendu accueillis au sein des services.

Il est ainsi proposé de modifier le tarif des prestations de restauration scolaire comme suit :

- Toute utilisation du service de restauration scolaire sans inscription préalable de l'enfant donnera lieu à une majoration égale à 100 % du prix du repas applicable en temps normal à l'enfant.

Ce nouveau système de majoration entrerait en vigueur à compter du 1^{er} mai 2019.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'entrée en vigueur de ce nouveau système de majoration à compter du 1^{er} mai 2019.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Maing, le 16 avril 2019

La DGS

I. SERAFINI

